

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Ordre d'enseignement : Préscolaire Primaire

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel du parent : _____

Veillez indiquer l'école de bassin¹ de votre enfant, selon l'adresse principale prévue pour l'année 2025-2026 :

L'école de bassin de mon enfant est : _____
Nom de l'école

CHOIX D'ÉCOLE POUR 2025-2026

Veillez choisir entre **A** ou **B** et signer le formulaire :

A - Fréquentation de l'école de bassin (le Centre de services scolaire assume le transport **matin** et **soir**, s'il y a lieu)

B - Choix d'une autre école que celle du bassin (le parent devra assurer le transport) :

Pour 2025-2026, je préfère que mon enfant fréquente l'école : _____
Nom de l'école choisie

SIGNATURE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Par la présente, j'autorise le Centre de services scolaire à utiliser les renseignements contenus dans ce formulaire pour la gestion des services éducatifs. De plus, si mon enfant a droit au transport, j'accepte d'utiliser le transport scolaire selon les conditions établies par le Centre de services scolaire.

Signature du détenteur de l'autorité parentale

Date

Cochez : Père Mère Personne autorisée

INFORMATION CONCERNANT LE CHOIX D'UNE AUTRE ÉCOLE QUE CELLE DU BASSIN

- Les parents résidant sur le territoire du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean peuvent choisir l'école qui correspond le plus à leurs aspirations, sous réserve de la disponibilité des places dans l'école choisie;
- L'école donne priorité aux élèves de son bassin d'alimentation. Celui-ci est défini par le Centre de services scolaire;
- Le Centre de services scolaire peut imposer la fréquentation d'une école particulière si le besoin de l'enfant l'exige ou si le nombre d'élèves inscrits dans une école excède la capacité d'accueil de celle-ci;
- La direction d'école confirmera aux parents la décision finale concernant le choix d'une école autre que celle du bassin pour l'année scolaire 2025-2026 **au plus tard le 15 août 2025**.

SERVICE DE TRANSPORT POUR ÉLÈVES EN CHOIX D'UNE AUTRE ÉCOLE QUE CELLE DU BASSIN

- À la suite d'un choix d'une autre école que celle du bassin, le transport des élèves doit être assuré **par les parents**;
- Si le centre de services scolaire a déjà une organisation de transport dans le secteur de l'école choisie et que des places y sont disponibles, le parent pourra en bénéficier, selon la tarification en vigueur pour l'année 2025-2026 qui est de 358 \$ par enfant pour le service **matin** et **soir**; et 543 \$ par famille qui résident à la même adresse.
- Tout parent voulant bénéficier du transport vers une autre école que celle de son bassin devra communiquer avec l'école choisie **au début de septembre seulement**.

SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Dans le cadre des services qu'elle entend donner à sa clientèle, le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean organise un service de garde en milieu scolaire dans toutes les écoles où le nombre d'élèves inscrits à ce service le justifie. Les parents intéressés au service de garde en milieu scolaire doivent **COMMUNIQUER AVEC LEUR SERVICE DE GARDE**.

Afin de bien accueillir et répondre aux besoins de votre enfant lors de sa première transition scolaire, veuillez compléter les informations qui suivent le concernant :

Âge au 30 septembre : _____ Rang dans la famille : _____ de _____ enfant(s) Parents séparés : Oui Non

Avant son entrée à l'école, il fréquentait : CPE GARDERIE PRIVÉE GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL AUCUN

¹ Territoire desservi par l'école, tel que défini par le Centre de services. Pour de plus amples informations, voir la politique 5-06- Admission et inscription des élèves (secteur jeunes), disponible au www.cslsj.qc.ca